certifié conforme à l'original
La gérante Mme Mélida DE LOS SANTOS DISLA FIEVET

Société A & D GOMES , SARL

16 Rue de la Métairie

95640 Marines

RCS n° 792858151 , Pontoise

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

06 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le six février à 12 heures

Les associés de la société à responsabilité limitée A & D GOMES se sont réunis en assemblée extraordinaire et au siège social suite à réalisation de la cession de parts.

Mme De Los Santos Disla Fiévet Mélida préside la séance en sa qualité d'associée de la société A & D GOMES

Sont présents :

Mme De Los Santos Disla Fiévet Mélida, propriétaire de	51 parts sociales
Mr Fiévet Nicolas, propriétaire de	49 parts sociales

Mme De Los Santos Disla Fiévet Mélida, la présidente, constate que l'assemblée extraordinaire peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 06 FEVRIER 2026

1) Nomination d'un nouveau gérant
2) Constat de la réalisation des cessions de parts et modification corrélative des statuts
3) Changement de siège social
4) Modification corrélative des statuts
5) Pouvoirs à donner

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la gérante Madame Moreira GOMES MARIA DE LURDES suite à la réalisation des cessions de parts. Quitus lui ai donné pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée Générale nomme Madame Mélida LOS SANTOS DISLA FIEVET demeurant au 1 Montée du Chemin Vert 78770 THOIRY, gérante à compter de ce jour.

Résolution adoptée à l'unanimité

MDNF

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la réalisation de la cession de parts et ratifie la modification de l'Article 8 des statuts qui était sous condition suspensive de la réalisation de la cession de parts. Elle propose de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de : Sept mille cinq cents euros.

Suite à cessions de parts intervenues le 6 février 2026, les 100 parts sociales composant le capital sont réparties comme suit entre les associés :

Mme De Los Santos Disla Fiévet Mélida,

à concurrence de 51 parts,

numérotées de 1 à 51, ci51 parts

Mr Fiévet Nicolas

à concurrence de 49 parts,

numérotées de 52 à 100, ci49 parts

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social : **100 parts**

Les associés déclarent que ces parts ont été souscrites en totalité et intégralement libérées et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées.

Résolution adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 16 rue de la Métairie 95640 MARINES au 1 Montée du Chemin Vert 78770 THOIRY à compter de ce jour.

Résolution adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts

« **Article 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à : 1 Montée du Chemin Vert 78770 THOIRY

Le reste de l'article reste inchangé.

Résolution adoptée à l'unanimité

MD NF

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Résolution adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 13 heures. Il est dressé ce procès-verbal à signer par tous les associés.

Fait à Marines le 06 février 2026, en deux exemplaires

Mme De Los Santos Disla Fiévet Mélida

Mr Fiévet Nicolas

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon pour acceptation des fonctions de gérante

DeSantos